

Bruxelles, le 22 novembre 2016
(OR. en)

14755/16

FIN 820
INST 492
PE-L 70

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	14493/16 FIN 796
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 35/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016

1. Le 17 novembre 2016, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 35/2016.

Cette proposition vise à transférer un montant total de 17 909 500 EUR en crédits d'engagement et de paiement provenant de lignes budgétaires liées aux dépenses administratives dans plusieurs domaines politiques. De ce montant total, 16 771 500 EUR sont transférés vers le poste 30 01 15 01 (*Pensions, allocations d'invalidité et allocations de départ*) et 1 138 000 EUR vers des lignes budgétaires liées au paiement des rémunérations des fonctionnaires des délégations de l'UE, comme indiqué dans le document 14493/16 FIN 796.

2. Ce virement a pour objectif de couvrir les besoins supplémentaires résultant de l'écart entre le taux estimé et le taux final de l'adaptation annuelle des rémunérations et des pensions en 2016, et de couvrir les paiements relatifs aux allocations de départ et aux transferts de l'équivalent actuariel des droits à pension.

3. Le Comité budgétaire a examiné cette proposition de virement lors de sa réunion du 21 novembre 2016.
 4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits;
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.
-

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil
au : président de la Commission
copie au : président du Parlement européen

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement financier du 25 octobre 2012¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 35/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil.